

Algérie Télécom SPA
Direction Opérationnelle Laghouat
Sous-Direction Technique

REF: AT/DO/SDT/DRA/12/2019.

Laghouat le: 16/05/2019

A:

Monsieur KAKI ABDELBAKI
Cité El Mahata Bloc 138 N°13
HASSI BAHBAH -DJELFA.

OBJET : Mise en demeure N°02

NON PRESENCE A L'OUVERTURE DU CHANTIER.

ODS N° : 55/2019 du 25/04/2019.

Date début des travaux :

Délai Contractuel : 30 Jours.

- **Vu** Les injonctions qui vous ont été faites par mes services et votre refus de répondre aux appels téléphoniques pour procéder à l'ouverture du chantier dont vous avez soumissionné et été retenu (LOT N°04-TRAVAUX DE CANALISATION CITE 180 LOGTS BELLIL).

- **Vu** la première mise en demeure qui vous a été adressée et publiée sur le site web d'Algérie Telecom le 08/05/2019 , je vous mets en demeure pour **la dernière fois** afin de prendre vos dispositions et de vous déplacer pour signer le PV d'ouverture du chantier et entamer les travaux tout en respectant le délai de 08 jours après la publication dans le site WEB de la présente mise en demeure.

Faute de quoi, je serai dans l'obligation de **résilier le contrat unilatéralement** conformément à l'article **CONDITIONS DE RÉSILIATION** du contrat qui vous lié avec la Direction opérationnelle Laghouat.



Directeur Opérationnel
de LAGHOUCAT

Omar BOUSSAHLA

